

AFFAIRE N° 19/6. - Approbation des avenants N° 10 - N° 11 et N° 12 à la Police n° 12/28.220.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver les avenants ci-après à la Police n° 12/28 220 portant extension de garantie à divers véhicules :

- |   |            |
|---|------------|
| 1° - <u>Avenant n° 10</u> - 2 motos 1 CV N° 48 GF et n° 80 HN<br>période du 2/10 au 31/12/70 .....  | 71 150 Frs |
| 2° - <u>Avenant N° 11</u> - Camion Berliet n° 702 NE pour la<br>période du 28/10 au 31/12/70 .....  | 66 705 Frs |
| 3° - <u>Avenant N° 12</u> - Fiat Bulldozer n° 2 781 - Fiat<br>Bulldozer excavator n° 570573 pour la période du<br>28/10 au 31/12/70 ..... | 14 792 Frs |

La dépense est imputable au chapitre 932 - Article 638  
du budget 1970

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*M*  
Saint-Jeul, le 13 Janvier 1971  
bon de l'effet et bon de l'épave  
le Directeur des Affaires Financières  
A. Dupreux